

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

74087

Objet

Loyers de la Cité
Guinielle -
Admissions en non-
valeurs

DATE DE CONVOCATION

6 mai 1974

DATE D'AFFICHAGE

6 mai 1974

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 17

Nombre de votants 20

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quatorze

le onze mai

à 10 heures /

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. on sieur Jean de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TÊTARD, Melle FOUCHÉ, MM. BUJARD, BUCHET, DUFOUR, COLLE, BARDE, MONTRON, LARGETEAU, DOIREAU, LACHAUD, BROTREAU, DOMEQ, TAP. BOUCHET, PAPEAU .

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Mlle BIDEAU par Melle FOUCHÉ
M. NAULIN par Me DUFOUR
M. DELAIR par M. MONTRON

Absents : MM. STIPAL, RIVIERE, BERLAND, BOUTET, BARRIERE, Mme FAVIERE

M on sieur MONTRON a été élu Secrétaire.

M. le Trésorier principal de ROYAN a dressé l'état des loyers impayés de la Cité Guinielle par suite de l'état d'indigence du de la non-solvabilité des débiteurs.

Il demande en conséquence, l'allocation en non-valeurs des produits non recouverts qui s'élèvent à la somme de 450 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- d'admettre en non-valeurs les produits figurant sur l'état du 16 avril 1974 dressé par M. le Trésorier Principal et s'élevant au total de 450 F.
- de prélever la dépense correspondante sur le crédit "dépenses imprévues" figurant au Budget Primitif 1974, chapitre 970.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM. les Membres présents

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,

